

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 10/2024

Colza

Stade : Les colzas semés vers la mi-août sont au stade cotylédons. Il est important que le colza puisse profiter des belles journées d'août pour se développer rapidement ; les derniers semis doivent se faire maintenant.

Rappels pour la mise en place

- Un semis précoce avec une densité adaptée permet à la culture d'être mieux armée face aux ravageurs d'automne.
 - Le colza devrait atteindre idéalement le stade 2 à 4 feuilles début septembre, afin de résister aux attaques de grosses altises adultes.
 - Un colza bien développé peut offrir assez de nourriture aux larves de grosses altises et de charançon du bourgeon terminal dans les pétioles et diminuer le risque qu'elles migrent dans le cœur.
- Un lit de semence fin et rappuyé va favoriser l'effet des herbicides de prélevée.
- Les colzas semés en ligne permettent un désherbage mécanique dès le stade 4 feuilles (herse étrille ou scarleuse à socs).



Désherbage : Pour rappel, l'humidité est nécessaire pour une bonne efficacité des herbicides de prélevée. Attendez le stade 3 feuilles des graminées et/ou repousses de céréales afin d'avoir une bonne efficacité herbicide. Afin d'éviter l'apparition de graminées résistantes, l'application d'un herbicide à base propyzamide en fin de saison est la solution la plus efficace (FT Agridea 6.3.3).

Fumure : Les apports d'engrais de ferme effectués avant le travail du sol sont très bien valorisés par le colza ; cette fumure doit être raisonnée pour ne pas favoriser l'élongation de la culture avant l'hiver.

A part en cas de blocage de la culture (semis direct, pailles enfouies, précédent, conditions de minéralisation, type de sol), il n'est pas nécessaire d'apporter de l'azote minéral à l'automne. Pour lever une situation de blocage ou pour aider une culture chétive, il est possible d'apporter au maximum 30 unités d'azote jusqu'au 30 septembre.

Cuvettes jaunes : Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation du colza, ils permettent de connaître l'arrivée des ravageurs en temps réel et sont essentiels

pour utiliser les seuils de nuisibilité ; en complément des observations sur les plantes, ils permettent une lutte raisonnée et ciblée contre les ravageurs.

Pendant la levée, la cuvette doit être enterrée pour capturer l'altise d'hiver (grosse altise). Elle devra ensuite être montée à hauteur du colza pendant sa croissance.

Petite altise : Il est important de laisser en place les repousses de colza afin de maintenir les petites altises sur ces parcelles durant la levée des nouveaux semis. Dès que ces derniers auront atteint le stade 2 à 4 feuilles et seront aptes à résister aux attaques, les repousses pourront être détruites.

Limaces : Les populations de limaces étant très importantes cette année, il est essentiel d'assurer un contrôle et un suivi dès la levée du colza et jusqu'au stade 4 à 5 feuilles. En cas de besoin, l'apport de molluscicide doit être fait à la dose prescrite afin d'obtenir une efficacité suffisante.

Pomme de terre

Maladies : Le contrôle du mildiou doit être maintenu jusqu'au défanage, lors duquel il est possible d'ajouter un fongicide à action sporicide (FT Agridea 4.5.3-4).

Limaces : Afin d'éviter les dégâts sur tubercules, il faut contrôler la présence de limaces avant le défanage et, au besoin, appliquer des granulés molluscicide.

Défanage : De nombreuses cultures sont déjà défanées et en partie récoltées. Pour les cultures restantes, l'application du défanant chimique doit être faite en matinée avec un volume d'au moins 300 l/ha afin que le feuillage soit bien couvert (FT Agridea 4.4.1-4). Après le défanage, il faut respecter un délai de 3 semaines jusqu'à l'arrachage afin que la peau durcisse.

Maïs

Stade : La plupart des parcelles sont entre brunissement des soies et grain laiteux en plaine. Dans les semis tardifs et en altitude, les maïs commencent à fleurir.

Chrysomèle des racines du maïs : En 2024, la chrysomèle a été observée dans tous les pièges de notre réseau d'observation. Cependant, le nombre de captures a été plus faible qu'en 2023. L'interdiction de semer du maïs deux ans de suite sur la même parcelle, comme culture principale ou comme interculture, sera reconduite en 2025.

Betteraves

Cercosporiose : Cette maladie a fait son apparition dans certaines parcelles sous forme de taches, lors des dernières semaines ; elle peut être contrôlée avec une triazole ou une triazole combinée jusqu'à début septembre. En cas de traitement fongicide (*FT Agridea 3.5.3-4*), il est obligatoire de respecter un délai de 6 semaines avant l'arrachage des betteraves.

Charançon de la betterave (*Lixus juncii*) : Les larves de ce ravageur ont désormais atteint le collet des betteraves dans la plupart des parcelles. Les galeries sont visibles en coupant les deux premiers centimètres de la racine (*FT Agridea 3.6.4*).

Souchet comestible : En cas de suspicion de présence de souchet dans vos parcelles n'hésitez pas à nous contacter.

Prairies

Vivaces : A partir de fin août, si les conditions sont poussantes, il est à nouveau possible de lutter contre les mauvaises herbes telles que chardons et rumex à l'aide d'herbicides appliqués plante par plante. La

matière active clopyralide (Alopex, Clio 100, Clap Forte), additionnée d'une huile, obtient la meilleure efficacité contre les chardons des champs. Contre le rumex, il vaut mieux utiliser un produit à base de metsulfuron-méthyl tel que Ally tabs.

Semis de prairies : Comme dans les autres semis, il est très important de suivre et contrôler la présence des limaces. En cas de besoin, il est possible d'appliquer un molluscicide à base de phosphate de fer ou de métaldéhyde à la dose prescrite par le fabricant.

Désherbage des jeunes prairies : Dès l'apparition de la première feuille trifoliée du trèfle, il est possible de lutter contre les rumex de graines à l'aide d'un herbicide à base de MCPB (Trifolin, Divopan, MCPB 400, ...). Appliqué au bon moment et en bonnes conditions, ce traitement est la meilleure solution contre les rumex dans une nouvelle prairie.

Céréales

Résultats d'essai : Les résultats d'essai sont disponibles sur notre site internet (www.frij.ch).

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE